



CTSS/SO du 04/04/18

Présents :

Administration : Isabelle Donet, Gilles Perret, Valérie Milon, Franck Fatout.

CGT : Pierre Estecondo

Solidaires : Caroline Wattiaux, Patrick Chartier, Claude Pomares.

SNITM-FO : Benjamin Ballet.

A la demande de FO, un point MAA Auto est ajouté à l'ordre du jour.

1 – Suivi des actions/plan d'actions

- Le nouvel audit énergie demandé n'est pas d'actualité, faute de budget.
- Vignettes Crit'Air : les véhicules de Blagnac remplissent les critères environnementaux pour pouvoir circuler à Toulouse en cas d'épisode de pollution et de restriction de circulation.
- Le déploiement des stations auto du RCE se fera en priorité pour remplacer les postes de gendarmeries, suite au désengagement total de la Gendarmerie nationale.
- GT aéro : centralisation progressive de toute la production zonale. D'ici 4 ans, la cible est de 2 CRA H24 sur la DIR. Nous rappelons notre opposition au resserrement du maillage des CRA et à la centralisation des tâches.
Le point MAA Auto est abordé : les OS alertent sur les dysfonctionnements (messages nombreux, annulations intempestives) et la dégradation de la qualité des messages suite à l'automatisation d'une partie des MAA. Les prévis aéros sont obligés d'adapter leur TAF au MAA qu'ils voudraient voir envoyé, celui-ci mettant plus de 10' à partir. Loin d'améliorer les conditions de travail et de soulager le prévisionniste, c'est une véritable usine à gaz qui alourdit le travail et dégrade la qualité du service rendu. Pour FO, les choses sont claires : **la responsabilité d'un prévisionniste ne devra jamais être mise en cause en cas de réclamation ou d'accident lié à un MAA Auto.** En attendant, la V2 va être déployée pour automatiser d'autres paramètres...
- GT montagne : le rapport Atger n'est pas encore diffusé mais on sait qu'il préconise 2 vacations SP sur les Pyrénées contre 3 aujourd'hui, avec centralisation progressive vers Tarbes. La faisabilité du maintien d'un seconde centre est à l'étude.
Les postes aéro et nivo étant affichés comme pérennes, les OS demandent à ce que les départs soient remplacés, ce qui n'est pas le cas actuellement. La direction nous répond que le comptage des agents ne se fait plus au niveau d'un centre, mais au niveau de la DIR. En clair, tant qu'il reste suffisamment de prévis aéros ou de nivologues au sein de la DIR, les postes ne seront remplacés, quitte à mettre en place des renforts permanents.
- Mise en œuvre de SPOC (secours inter-DIR) avec la DIRSE,
- Automatisation des 2 bulletins kiosque de Tarbes à l'automne.

- Un référent archives va être formé à EC.
- Participation et suivi du projet 3P.

2 – Budget

- En 2017, 98 % des crédits ont été consommés.

Pour 2018, le budget est en baisse de 14k€. Parmi les dépenses importantes, on peut citer le remplacement du groupe froid du CMIR, ou la poursuite du déploiement des stations Mercury.

Nouveauté en 2018 : nouvelle nomenclature pour faciliter les comparaisons entre services. Suite au départ de l'Agent Comptable Secondaire et pour anticiper la future centralisation, le budget dépend désormais de l'Agent Comptable Principal.

3 – Formations

Le nombre de jours de formation par agent est stable et globalement dans la moyenne de ce qui est observé dans la fonction publique et au sein de Météo-France. On note quand même une grosse disparité du nombre de jours de formations entre agents techniques et agents administratifs. Globalement, les formations sont analysées comme étant de bonne qualité (évaluations à chaud et à froid).

43 agents de la DIRSO ont réalisé des formations à l'extérieur de MF pour un total de 786h.

4 – Suivi de la mise en œuvre d'ELABORE

Un point est fait sur la situation depuis la nomination des anciens adjoints en chefs de centre à La Rochelle et Agen. Biarritz est rattaché à DIRSO/DA, avec mise en place de réunions trimestrielles. Une réflexion nationale est en cours sur la fonction de référent.

5 – Organisation de la division ADM

Une mutualisation des fonctions administratives en région est prévue avec la création de CSP (centres de services partagés), dépendant de Toulouse ou Saint-Mandé. Les CSP seront des services « spécialisés » dans un domaine qui traiteront uniquement ce domaine (ordonnancement, missions ...). Les collègues craignent de se retrouver sur des postes hyper spécialisés, avec des tâches répétitives. Là où aujourd'hui ils peuvent traiter une demande du début à la fin, ils ne traiteront plus qu'un segment du dossier, se demandant comment vont s'articuler les CSP entre eux.

Les agents doivent se positionner sur un CSP en septembre mais ne connaissent pas encore les fiches de postes, ni le fonctionnement envisagé ou les outils utilisés. Les critères définissant les priorités entre agents ne sont pas connus. La direction nous assure que les différents GT communiqueront les informations en juin. En attendant, on peut craindre un calendrier très serré puisque les choix puis toutes les formations devront se faire à l'automne avant la mise en place des CSP en janvier 2019.

6 – GT MP

Mutualisation des tâches de prévision conseil pour pallier aux baisses d'effectifs et à la surcharge de certains postes.

Initialement prévu sur les centres de Midi-Pyrénées, l'exercice a dû être étendu à tous les prévis conseil de la DIR, faute de solution.

La direction a convoqué un CTSS spécial le 31/08 sur ce sujet pour présenter une nouvelle organisation en vue de la saison VH 2018/2019, qui prendra en compte les résultats de la CAP de printemps, de nouveaux départs en retraite prévus... Sachant que ce travail dépendra aussi des résultats de l'ITPro que l'on connaîtra fin septembre...

7 – Informations diverses

- Ecoute ARIANE : les agents peuvent solliciter un entretien avec la direction. Pour le moment, il n'y a eu que 4 demandes.

- Document continuité de service : la direction présente un nouveau document qui prend en compte nos précédentes remarques. Des précisions doivent encore être apportées sur les tâches à faire en cas de grève. Les OS demandent à ce que la procédure d'assignation soit bien respectée, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

- Présentation du guide technique Intervenir sous astreinte : applicable depuis le 01/04... Présenté par OBS/D et DA. Suite à une demande de mise en conformité, l'astreinte MIR H24 est transformée en astreinte H12 (08h/20h). Les OS pointent le risque de fermeture d'aéroports en cas de panne qui ne serait pas rapidement résolue (comme ça aurait été le cas à Blagnac le 02/08/2017 avec une astreinte H12). La DGAC est au courant, mais assume ce risque...

- RIFSEEP : la DG souhaite des remontées des DIR. Nous faisons remarquer de nombreuses incohérences dans la pesée des postes et demandons des éclaircissements sur les agents occupant plusieurs fonctions, faisant des renforts, changeant de fonction suite à une réorganisation... Les critères d'attribution de la partie « Engagement Professionnel » sont également à éclaircir.

FO reste farouchement opposé au principe d'individualisation du RIFSEEP ([dernier CR de FO sur ce sujet](#))